

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Lieux](#)

[Le Manio - Lanveur](#)

[Le Manio : rues](#)

**Mancel (rue Eugène)**

## Mancel (rue Eugène)

---

Rue située dans le quartier du Manio, elle la rue Jean-Marie Touliou au boulevard Cosmao-Dumanoir.

Eugène Mancel est né à Lorient le 13 septembre 1789 et y décède le 16 mars 1875. Préfet, historien, membre du Cercle des chemins de fer, il est apparenté à une vieille famille de capitaines de vaisseau de la Compagnie des Indes. Sous-préfet de Lorient (7 août 1830), de Douai (1<sup>er</sup> juillet 1835). Préfet de l'Orne (21 octobre 1836), de la Vienne (25 mai 1837), de la Sarthe (18 septembre 1839). Maître des requêtes au Conseil d'État de 1842 au 18 avril 1848. Préfet de l'Oise (4 janvier 1847), révoqué le 26 février 1848. Le 10 juin 1850, il touche une pension de 2 667 francs. Conseiller municipal de Lorient en 1852. En 1853, lors de la liquidation de la Société Eugène Mancel et C<sup>ie</sup> (Société des fonderies de cuivre, plomb et argent de l'Aveyron), il demeure 1 rue Godot de Mauroy à Paris. En 1862, il demeure à Paris 16 place Vendôme. Administrateur de la Société anonyme des mines de Carmaux. Il est le père d'Eugène, administrateur des Mines de

Carmaux, et d'Émile, commissaire adjoint, chef de bureau au ministère de la Marine. Grand-père de Louise et Émilie Mancel. Oncle de Madame Noyon née Cosmao-Dumanoir, Grand-oncle de Léon Cosmao-Dumanoir, capitaine de frégate et d'Edmond Cosmao-Dumanoir ancien capitaine d'infanterie. Il est fait Commandeur de la Légion d'honneur le 4 janvier 1847.

Sources : Archives nationales Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870 Paris 1981 F/1b/I/167/4 ; Annuaire du Cercle des chemins de fer de 1861 - BdF cote V 29071 ; Didot-Bottin Annuaire-Almanach du commerce Paris 1862 ; Base Léonor [www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm) Dossier L 1713045 contenant faire-part de décès.

Dénomination ancienne : rue de la Villeneuve.

Appellation donnée par délibération du conseil municipal du 11 juin 1949.

Appellation de prolongement adoptée par [délibération du conseil municipal du 31 octobre 1959](#).